

222C2134
FR0000065484-FS0705

31 août 2022

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT,
LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

LECTRA SA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 30 août 2021, la société Kabouter Management LLC¹ (401 N. Michigan Avenue, Suite 2510, Chicago, IL 60611 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, (i) à titre de régularisation, le 22 août 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 1 896 596 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,99% des droits de vote dans cette société², et (ii) le 24 août 2022, le seuil de 5% du capital de la société LECTRA SA, et détenir à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 1 812 760 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et 4,77% des droits de vote de cette société².

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions LECTRA SA sur le marché.

¹ La société Kabouter Management LLC a précisé agir en son nom à travers des comptes gérés séparément « *separately managed accounts* ». Elle est contrôlée par M. Peter Zaldivar à hauteur de 51% et par M. Marcel Houtzager à hauteur de 44%, lesquels ont précisé ne détenir par ailleurs aucune action LECTRA SA à titre personnel.

² Sur la base d'un capital composé de 37 778 811 actions représentant 37 982 460 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.